



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☎ 01.30.93.06.91

📠 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 16 juillet 2014

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Guyslain Rosset (3^{ème} adjoint), Mmes Karine Ambrosino, Ajéra Aoun, Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, MM. Mouloud Abdedou, Fabrice Guénand, Patrick Hérouin et Cyril Le Mouellic

Absents : Mme Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à Christelle Rundstadler, M. Gérard Solaro qui donne pouvoirs à M. Jacques Guérin et M. Arnaud Thomas

Mme Ajéra Aoun est désignée secrétaire de séance

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

M. Le Maire remercie les conseillers de leur présence et demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil. En l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose de remplacer le point 8 concernant l'adhésion de la commune à l'Agence d'IngénierY Départementale 78 par la désignation des délégués à la commission communale des impôts directs.

Il explique que la commune bénéficiait des services de l'ATESAT de la DDT qui assurait une mission d'assistance auprès des petites communes pour le diagnostic et la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et sécurité routière. Ce service a été supprimé. Le Président du Conseil Général des Yvelines, M. Pierre Bédier a créé un service équivalent au sein du Conseil Général. Au travers de l'Agence d'IngénierY Départementale 78. La commune devait délibérer pour adhérer à l'agence et approuver ces statuts. Ces statuts n'étant pas encore approuvés par le Conseil Général, la délibération doit être reportée.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Retrait de la délibération 14/29 du 09/04/2014 « délégués à la commission des marchés publics »
- 2) Désignation de délégués au groupement de commandes de la CCPIF
- 3) Choix de l'entreprise pour les ralentisseurs rue de l'Eau
- 4) Indemnités du receveur
- 5) Création d'un emploi de rédacteur territorial
- 6) Retrait de la commune d'Ambleville du SIIVE
- 7) Adhésion de la commune au service Voisins Vigilants
- 8) Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs
- 9) Avancement des commissions

10) Délibérations diverses

11) Questions diverses

1. Retrait de la délibération 14/29 du 09/04/2014 « délégués à la commission des marchés publics »

Monsieur le Maire dit que Monsieur le Préfet des Yvelines a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, visant à annuler la délibération 14/29 en date du 9 avril dernier concernant la mise en place de la commission d'appel d'offres.

Cette demande se fonde sur l'inobservation des conditions de formalités prescrites par l'article 22 du Code des marchés publics. La désignation des membres de la commission d'appel d'offres doit être effectuée par vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection est effectuée au bulletin secret, ou au scrutin public si l'unanimité des membres du conseil municipal le demande. Monsieur le Maire dit qu'il a répondu au courrier du Tribunal Administratif en acceptant l'annulation de la délibération. Il faut cependant que le conseil municipal approuve le retrait de cette délibération.

Considérant le recours de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 2 mai 2014,

Considérant le courrier du Tribunal Administratif du 11 juin dernier,

Considérant que les conditions de formalités prescrites par l'article 22 du Code des marchés publics n'ont pas été observées lors de la mise en place de la commission d'appel d'offres,

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, dont deux pouvoirs, le retrait de la délibération 14/29 du 09/04/2014.

2. Désignation de délégués au groupement de commande de la CCPIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont deux pouvoirs,

Considérant la demande de tous les conseillers municipaux pour que l'élection se tienne au scrutin public,

ELIT comme suit :

Membre titulaire

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 1

Candidats :

Mme Jacqueline Lemercier

Proclame élu à l'unanimité le membre titulaire suivant :

Mme Jacqueline Lemercier

Membre suppléant

Nombre de votants : 14

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 1

Candidats :

M. Fabrice Guénand

Proclame élu à l'unanimité le membre suppléant suivant :

M. Fabrice Guénand

3. Choix de l'entreprise pour les ralentisseurs rue de l'Eau

Monsieur le Maire dit que des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la mise en place de deux ralentisseurs rue de l'Eau. Deux entreprises ont répondu :

- L'entreprise DGL TP pour un montant de 6 500€ HT
- L'entreprise GAGNEREAUD pour un montant de 7 404€ HT

Monsieur le Maire dit que la commission travaux s'est réunie et a choisi l'entreprise DGLTP, il demande aux conseillers de suivre ce choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, dont deux pouvoirs, CHOISIT l'entreprise DGLTP pour un montant de 6 500€ HT.

DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer tous document relatif à ce projet.

4. Indemnités du receveur

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont deux pouvoirs,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE,

de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur LE BAS HERMANN.

5. Création d'un emploi de rédacteur territorial

Monsieur le Maire dit que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il dit que la secrétaire de mairie, Mme Bertolo Rachel, figurant sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial, il est nécessaire de créer l'emploi de rédacteur territorial afin que Mme Bertolo puisse accéder à ce grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur territorial,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter de ce jour

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur : - ancien effectif : 0
 - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dont 2 pouvoirs,

APPROUVE la création d'un emploi de rédacteur territorial permanent à temps complet
DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

6. Retrait de la commune d'Ambleville du SIIVE

Monsieur le Maire dit que la commune d'Ambleville ayant peu de linéaire bordant l'Epte, elle a demandé son retrait du syndicat. Le SIIVE a approuvé le retrait de la commune d'Ambleville du syndicat. Chaque commune membre doit maintenant approuver ce retrait.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont deux pouvoirs, approuve le retrait de la commune d'Ambleville du SIIVE.

7. Adhésion de la commune au service de voisins vigilants

Monsieur le Maire dit que, lors du dernier conseil municipal, le service de voisins vigilants avait été présenté. M. Rosset dit que le service existe déjà au niveau des habitants. Pour que la commune soutienne ce projet, il faut acheter des panneaux à installer aux entrées de village et des autocollants à donner aux adhérents. Le cout de cet achat est de 630€.

Le Conseil municipal, à 12 voix pour dont deux pouvoirs et 2 abstentions, décide de soutenir le service de voisins vigilants et d'acheter le matériel nécessaire pour 630€ TTC.

M. Rosset dit qu'il a été constaté une baisse de 30 à 40% des cambriolages dans les communes adhérentes.

8. Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire dit qu'il faut proposer 24 personnes comme représentants à la commission communale des impôts directs (12 titulaires et 12 suppléants). La direction des finances publiques désignera 12 représentants parmi les personnes proposées (6 titulaires et 6 suppléants). Actuellement, seulement 17 personnes sont d'accord pour faire partie de cette commission. Le conseil municipal doit approuver la liste des personnes qui sera transmise à la direction des finances publiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité dont 2 pouvoirs, approuve la liste des personnes ci-dessous pour représenter la commune à la commission communale des impôts directs :

Titulaires :

Gérard Thomas, Didier Bertolo, Corinne Larson, Elisabeth Philippot, Roselyne Bocquiaux, Pierre Grand, Gérard Solaro, Josette Fraumont, Claude Balcells, Christian Cuffaux, Roger Sanchez, Denise Guérin,

Suppléants :

Guy Chabret, Roger Cosnier, Edouard Klubla, Hervé Rateau, Jacqueline Lemercier

9. Avancement des commissions

Commission BMO

Monsieur le Maire dit que le flash info a été distribué, il remercie les conseillers qui ont participé à la distribution.

Commission travaux

M. le Maire dit que M. Beaufils a relancé l'entreprise pour terminer la peinture du porche de l'église, cela sera fait cette semaine.

Les travaux de reconstruction du lavoir débiteront la semaine prochaine.

Des devis ont été demandés pour le plateau d'évolution. Il en ressort plusieurs solutions d'aménagement : une réfection simple du plateau, une réfection plus poussée avec pose de bordurettes ou un city stade.

Mme Aoun dit que lors du précédent conseil, la proposition d'un city stade avait été rejeté en raison de l'emplacement près du cimetière. M. le Maire dit qu'il est nécessaire de proposer une structure aux jeunes de la commune, qu'il n'y a pas d'autre emplacement et que cela pourra être utilisé pour les rythmes scolaires. M. le Maire fait part de la demande d'habitants qui souhaitent rénover le terrain de boules. Il faudrait que la commune achète les matériaux et la réfection serait faite par des bénévoles. M. Rosset dit que l'association de pétanque de Bonnières-sur-Seine est d'accord pour venir bénévolement faire des initiations dans le cadre des TAP (temps périscolaires de la réforme des rythmes scolaires).

M. le Maire dit que le projet pour le plateau d'évolution est dans la phase du chiffrage, il faudra ensuite trouver les subventions.

Il dit que le projet de la bibliothèque est dans la phase d'avant-projet, il reviendrait entre 25 000 et 30 000€.

M. le Maire dit qu'un devis et une étude ont été présentés par l'entreprise RAOULT pour le remplacement des luminaires de l'éclairage public. Cela représenterait une économie importante au niveau de la consommation d'énergie. Ce projet peut être financé par le contrat triennal à hauteur de 70%. Il reste à finaliser le devis en identifiant tous les points lumineux. Ce projet fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal, afin qu'il puisse être mené à terme avant la fin de l'année. Mme Ambrosino demande si on ne pourrait pas en profiter pour enterrer les réseaux. M. le Maire dit qu'il s'est présenté en tant que délégué au SIVAMASA et au SEY dans le but de s'occuper de ce dossier. Il dit que le coût du mètre linéaire de réseau enterré est de 400€ environ et que les conditions d'éligibilité aux aides ont changées.

10. Questions diverses

Mme Ambrosino dit que Mme E. Philippot a demandé si elle pouvait en tant qu'habitante de la commune faire partie de la commission environnement. M. le Maire répond que les commissions communales sont ouvertes aux habitants de la commune.

Il fait part de la demande de Mme Lemercier concernant les containers de la rue de l'Eau qui ont été déplacés près du lavoir. Il dit que cette solution est provisoire et qu'il a demandé à M. Pascal Debrix de la CCPIF de trouver des containers plus bas pour les réinstaller à leur emplacement initial près du poste de refoulement sans que cela présente un danger par rapport aux fils électriques.

M. Rosset dit que la CCPIF envisage de faire installer des containers enterrés.

M. Rosset dit qu'il a constaté une recrudescence de chiens errants sur la commune.

M. le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition d'une caisse et du matériel nécessaire pour attraper les chiens errants et les emmener au CIPAM. L'employé communal a suivi une formation à cet effet.

M. Rosset demande si la page facebook dont le lien est dans le flash info a un lien avec celle créée précédemment. Mme Rundstadler dit qu'il doit y avoir une erreur sur l'adresse, car cela n'aboutit à rien. M. Abdedou dit que c'est Mme Hébert-Le Bronec qui lui a envoyé le lien avec l'adresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 22h20.

Délibération n°1 : retrait de la délibération 14/24 du 09/04/2014 « délégués à la commission Marchés publics »

Délibération n°2 : désignation de délégués au groupement de commandes de la CCPIF

Délibération n°3 : Choix de l'entreprise pour les ralentisseurs rue de l'Eau

Délibération n°4 : Indemnités du receveur

Délibération n°5 : Création d'un emploi de rédacteur territorial

Délibération n°6 : Retrait de la commune d'Ambleville du SIIVE

Délibération n°7 : Adhésion de la commune au service Voisins Vigilants

Délibération n°8 : Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs

Mouloud Abdedou

Karine Ambrosino

Ajéra Aoun

Roselyne Bocquiaux

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Jacqueline Lemerrier

Patrick Hérouin

Cyril Le Mouellic

Karine Macerelle

Guylain Rosset

Christelle Rundstadler